

DOMAINE ENERGIE-DPE SANS MENTION (CONTINUE)



Projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, cas pratique, schémas dynamiques),
partage d'expérience terrain, Quiz
Matériel requis : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 265,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Evaluation des acquis par passage d'un
QCM en fin de formation adapté à la
durée du module. Il s'agit d'une
formation permettant d'approfondir les
connaissances du diagnostiqueur,
informer des changements
réglementaires et des nouveautés
techniques et technologiques.
La validation de cette formation
continue permet d'établir l'attestation
de formation réglementaire à produire
à l'Organisme de Certification

FORMALISATION

Attestation de formation à remettre à
l'Organisme Certificateur (accrédité par
le Cofrac)

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 15



PUBLIC

Toute personne qui souhaite valider sa formation continue dans le cadre du
domaine Energie

sans Mention; Toute personne qui souhaite intégrer les changements du DPE
Sans Mention applicable au 1er juillet 2021



PRÉREQUIS

Personne certifiée dans le domaine énergie sans mention



OBJECTIFS

Conforme à l'arrêté du 24 décembre 2021 dans le Domaine énergie applicable
en France Métropolitaine. Répondre aux exigences de formation continue
dans le domaine énergie sans mention.

Développement des compétences au cours du cycle de certification en matière
de Diagnostic de Performance Energétique sans mention, connaître les
nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que les évolutions
technologiques.

Etre capable d'élaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant
une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à
les restituer à un non-spécialiste ; Savoir évaluer la consommation d'un
bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations
estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette
méthode ; Savoir évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des
consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans
les factures et de les utiliser ; Etre en mesure de proposer des
recommandations adaptées aux cas traités, en tenant compte du contexte
technique, juridique, économique et environnemental ; Savoir rédiger des
rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation
effectuée.





PROGRAMME

Conforme à l'arrêté du 24 Décembre 2021 applicable en France Métropolitaine.
Les nouveautés au 1er juillet 2021 - Pourquoi doit-on produire un DPE - La réglementation -
Le rapport DPE sous tous ses angles - Les généralités sur le bâtiment - La thermique du bâtiment -
Le calcul des consommations conventionnelles des logements - La visite du bâtiment - Cas particulier
Les recommandations d'améliorations énergétiques.



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires qualifiés, expert thermicien ayant une expérience dans le diagnostic (entre 5 ans et 15 ans), ainsi que dans la formation au métier du diagnostic (min 5 ans).
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)



MOYENS PEDAGOGIQUES

En distanciel : Présentation via logiciel Teams, Cour sous forme de visio-conférence; QCM; Support de formation;
Matériel requis pour formations en distanciel : Ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

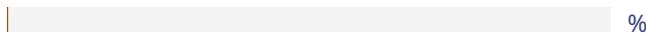
Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM



04 66 21 21 46

